

Projet Éducatif De Territoire

2025 – 2028

Commune de Saint-Clément-de-la-Place
Version votée au Conseil Municipal du 25 juin 2025



S O M M A I R E

1. LE DIAGNOSTIC	p.3
2. LE PÉRIMÈTRE	p.3
3. LES ACTIONS MISES EN PLACE ...	p.6
4. LES STRUCTURES D'ACCUEIL	p.7
5. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS	p.10
6. LE PLAN MERCREDI	p.11
7. LES PARCOURS ÉDUCATIFS	p.12
8. LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION .	p.14
9. LES ANNEXES	p.16
• Annexe 1 : Répertoire des ressources partenariales • Annexe 2 : Planning de répartition des temps de l'enfant 3-12 ans (scolaire et périscolaire) • Annexe 3: Grille tarifaire des activités extra-scolaires 2025-2026 • Annexe 4 : Moyens mis à disposition	

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Date de validité du projet : de septembre 2025 à août 2028

Porteur du projet : Commune de Saint-Clément-de-la-Place

Correspondant technique en charge de la mise en place du PEDT: Adeline GOICHON, responsable Enfance Jeunesse de la commune de Saint-Clément-de-la-Place - 02 41 77 94 04 / adeline.goichon@saint-clement-de-la-place.fr

Élue référente: Josy FROGER, adjointe aux Affaires scolaires, à l'Enfance et à la Jeunesse - 02 41 77 94 04 / josy.froger@saint-clement-de-la-place.fr

Les partenaires du projet :

- **Copilotage :** Commune de Saint Clément de la Place et l'association des FRANCAS
- **Partenaires :** Éducation Nationale - Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Caisse d'Allocations Familiales (CAF) - Agents communaux (ATSEM, responsables du restaurant scolaire) - Élus et conseillers de la commune - Relais Petite Enfance - Représentants des parents d'élèves - les FRANCAS, l'AJIC, l'associations Plaisir de Lire, les Pitchons Clémentais.

QU'EST CE QUE LE PEDT ?

Le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) est un cadre conçu dans l'intérêt de l'enfant, permettant à tous les acteurs éducatifs de coordonner leurs actions pour respecter les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Il constitue un facteur d'attractivité pour les familles, ouvre droit aux financements de l'État, facilite l'organisation des accueils de loisirs périscolaires. Il favorise l'implication des familles, dynamise la vie associative, culturelle, sportive et citoyenne. Il permet également de développer une politique d'inclusion des enfants en situation de handicap. Il contribue au développement des loisirs pour tous et au partage des valeurs de la République et de la culture du « vivre ensemble ».

1. LE DIAGNOSTIC

Le diagnostic du précédent PEDT a mis en évidence des objectifs et programmes d'actions adaptés aux besoins locaux. En s'appuyant sur ce document et son évaluation, des axes d'amélioration ont été identifiés :

- Amélioration de la communication et implication des familles
- Complémentarité entre les temps périscolaires, extrascolaires, scolaires, associatifs et familiaux
- Mutualisation des espaces et des locaux
- Mobilisation des ressources

2. LE PÉRIMÈTRE

Le PEDT s'applique à la commune de Saint-Clément-de-la-Place, située au cœur du bocage, à 10 minutes de l'agglomération angevine. Elle compte 2 136 habitants.

C'est une commune rurale, membre de la communauté urbaine « Angers Loire Métropole ». Elle bénéficie de services tels qu'une ligne régulière de bus, des infrastructures sportives et un tissu associatif riche.

LE PUBLIC



Petite Enfance
0-3 ans



Maternelle
3-6 ans



Enfance
6 - 12 ans



Jeunesse
12-25 ans



LES ACTEURS ÉDUCATIFS

La commune de Saint-Clément-de-la-Place vise à associer tous les acteurs dans une logique d'éducation partagée, avec une politique éducative exprimée dans différents champs d'intervention (sportifs, culturels, etc.) et autour de plusieurs structures d'accueil (multi-accueil, LAEP, accueil périscolaire et extrascolaire, accueil jeunesse, bibliothèque...). La commune, avec ses partenaires, offre une diversité d'activités adaptées aux besoins et enjeux de chaque tranche d'âge entre 3 mois et 25 ans, assurant ainsi un accueil au plus près des besoins des familles.

La commune entretient des relations partenariales étroites avec les RPE (Représentants des Parents d'Élèves). Ceux-ci font partie du comité de pilotage du PEDT, participent aux conseils d'école. Ils sont un moyen pour les familles les plus éloignées d'exprimer leurs avis ou d'être représentées. Ils ont aussi la possibilité de concourir à différents projets (pédibus, journée citoyenne, choix des horaires de l'école ...). Les RPE recueillent l'avis des familles dans le cadre des bilans et de l'évaluation des différents projets (école, PEDT, accueil de loisirs).



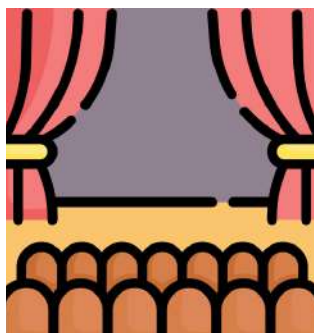
ÉCOLE MATERNELLE
ET PRIMAIRE



FAMILLES



LES ACTEURS ÉDUCATIFS



ASSOCIATIONS LOCALES



INSTITUTIONS PARTENAIRES

- Inspection Académique
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES)
- Caisse d'Allocations Familiales
- Conseil Départemental



MAIRIE

- Élus et services municipaux
- Service Enfance Jeunesse
- Accueils périscolaires et extrascolaires

3. LES ACTIONS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE

LE CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS (CME)

Installé en 2024, il s'adresse aux enfants scolarisés en CM1 et CM2.

Les principaux objectifs du CME sont :

- Éduquer et sensibiliser les enfants à la citoyenneté,
- Permettre aux enfants d'être acteurs de la vie communale en développant leurs projets,
- Favoriser la participation des enfants aux événements de la commune (cérémonies, inaugurations...)

Le CME est un lieu d'expression, d'écoute et de prise en compte de la parole des enfants. C'est une instance permettant la concertation entre les élus, les partenaires (écoles, associations) et les enfants.



LE DISPOSITIF «ARGENT DE POCHE»



Ce dispositif propose aux jeunes de 14 à 17 ans la réalisation de missions sur la commune comme par exemple : désherbage, nettoyage de panneaux de voirie, peinture, arrosage. Les jeunes sont encadrés par un agent communal. En contrepartie, une indemnisation de 15 € par mission de 3 heures leur est versée.

Au-delà de l'aspect financier, ces chantiers offrent aux jeunes l'opportunité de découvrir le monde du travail, d'expérimenter des tâches concrètes et de se confronter à des responsabilités. Ils permettent ainsi d'acquérir de nouvelles compétences, d'explorer différents domaines professionnels et, parfois, de faire naître des vocations. Ce dispositif constitue donc une première expérience enrichissante qui combine utilité publique, apprentissage et valorisation de l'effort fourni.

LA DÉMARCHE «MON RESTAU RESPONSABLE»

La commune est engagée dans la démarche « mon restau responsable » depuis 2022. Cette initiative, qui implique le responsable et les agents du restaurant scolaire, l'équipe périscolaire, le fournisseur des repas, les parents, les enfants ainsi que les élus, se concentre sur une progression autour de quatre axes principaux :

- **Le bien-être des convives** : assurer le confort et la satisfaction des enfants qui fréquentent le restaurant scolaire,
- **L'assiette responsable** : promouvoir une alimentation saine, équilibrée et durable,
- **Les écogestes** : mettre en place des pratiques respectueuses de l'environnement,

- **L'engagement social et territorial** : renforcer les liens avec la communauté locale et favoriser l'inclusion sociale.

Les membres du comité de suivi se réunissent plusieurs fois au cours de l'année scolaire pour évaluer les actions mises en place et mesurer la progression de la démarche.



4. LES STRUCTURES D'ACCUEIL

La petite Enfance (0-3 ans)

- **Le Relais Petite Enfance (RPE)**

Le RPE met en place une permanence en mairie sur demande ou rendez-vous. Il offre un lieu d'information, d'écoute et d'inscription pour les familles et les professionnels. Il intervient sur plusieurs communes dans le cadre de la Convention Globale Territoriale, fournissant informations, conseils, accompagnement dans la recherche de modes d'accueil et aide pour les démarches administratives.

Il propose aux assistantes maternelles du territoire un accueil hebdomadaire où il est proposé des matinées d'éveil à destination des enfants en âge préscolaire.

- **Les Lieux d'Accueil Enfants Parents (LAEP)**

Les LAEP, Boît'à Bulles, situés à Bouchemaine et Beaucouzé, sont des espaces de partage, de découverte et de jeux accessibles aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent. Ils permettent aux enfants de jouer, de rencontrer d'autres enfants et aux adultes/parents d'échanger entre eux ou avec les accueillants présents.

- **Multi accueil des Marmousets à Beaucouzé**

La commune de Saint-Clément-de-la-Place dispose d'heures réservées pour l'accueil ponctuel ou occasionnel des enfants de 0 à 4 ans.

- **Micro-crèche : La Cabane des Castors**

La micro-crèche accueille des enfants âgés de 10 semaines à 4 ans (capacité d'accueil de 10 enfants par jour). Elle favorise les relations entre les enfants et les encadrants, avec un projet pédagogique évolutif centré sur le bien-être de l'enfant.

- **L'association des Pitchouns Clémentais**

L'association est portée par des assistantes maternelles de la commune. Elle ouvre ses portes aux parents adhérents et aux assistantes maternelles au sein de l'espace enfance en période scolaire. A raison d'une matinée par semaine, il est ainsi proposé de nombreuses activités à destination des enfants en âge pré-scolaire.



L'Enfance (3-12 ans)

• Le temps scolaire

L'école publique Alfred de Musset accueille 213 enfants pour l'année 2024-2025, répartis de la petite section au CM2. L'organisation du temps s'effectue sur 4 jours et demi avec une matinée de classe le mercredi. L'école élémentaire et maternelle ainsi que le restaurant scolaire sont regroupés sur le même site, favorisant ainsi la continuité éducative et la coordination des services. L'équipe pédagogique est composée de 10 enseignants dont une direction assurée à mi-temps.

• Le temps périscolaire

Le temps périscolaire correspond aux périodes situées avant et après les heures de classe. Durant ces moments, les enfants scolarisés bénéficient d'un encadrement et de diverses activités de loisirs éducatifs. Ces activités sont élaborées dans le cadre du Projet Éducatif De Territoire (PEDT) et du projet pédagogique de la structure, en complémentarité avec le projet d'école.

Il regroupe différents moments de la journée de l'enfant : Accueil du matin, pause méridienne, accueil du soir, aide aux devoirs, accueil de loisirs des mercredis après midi. Ce temps est organisé et encadré par l'association des FRANCAS. Celle-ci est présente sur le territoire depuis 2014. Une convention pluriannuelle d'objectifs a été signée avec la commune. L'accueil se fait au sein de l'espace enfance, bâtiment voisin de l'école maternelle ainsi que dans les locaux partagés de l'école et dans les infrastructures communales.

• Le temps extrascolaire

Il s'agit d'un temps ouvert aux enfants de 3 à 12 ans pendant les vacances scolaires. Il leur est proposé des activités en lien avec le PEDT et le projet pédagogique de la structure.

Ce temps est organisé et encadré par l'association des FRANCAS au sein de l'espace enfance dans le cadre d'une convention pluriannuelle d'objectifs.

• Les modalités d'inscriptions

Les familles bénéficient d'un espace personnel sur le portail famille.

Cet outil permet d'assurer les inscriptions, les réservations, le pointage et les facturations. Il facilite et limite les démarches des familles en les centralisant. Chaque responsable dispose d'un accès pour obtenir les informations nécessaires (fiches sanitaires, réservation aux activités, effectifs, Inscriptions...).



- **Les modalités de transfert des responsabilités**

Accueil matinal :

Les ATSEM, membres de l'équipe d'encadrement, conduisent les enfants de maternelle de l'espace enfance à leur classe. La responsable du restaurant scolaire accompagne les élèves de l'élémentaire jusqu'à leur lieu de rassemblement dans la cour de récréation.

Pause méridienne :

Les élèves de l'élémentaire quittent la classe accompagnés de leur enseignant. Ceux qui ne déjeunent pas au restaurant scolaire sont accompagnés jusqu'à la sortie de l'école, tandis que les autres restent dans la cour de récréation ou se rendent au lieu de restauration, où les animateurs sont présents. Les enfants de maternelle sont accompagnés au restaurant scolaire par les ATSEM et au portail par les enseignants.

Accueil du soir :

Les élèves de l'élémentaire quittent la classe accompagnés de leur enseignant. Ceux qui ne restent pas à l'accueil du soir sont accompagnés jusqu'à la sortie de l'école, tandis que les autres se regroupent dans la cour de récréation auprès des animateurs pour l'appel. Concernant les enfants de maternelle, les animateurs viennent chercher ceux qui fréquentent l'accueil du soir dans les couloirs devant les classes. Les parents récupèrent les enfants qui sortent directement auprès des enseignants dans les classes par les extérieurs.

Les enfants sont ensuite récupérés par les familles à l'espace enfance aux horaires prévus.

Les enfants disposant d'une autorisation à sortir seul (pas avant 6 ans) sont autorisés à partir aux horaires prévus.

Mercredi :

- *Sortie classique à 12h :*

En élémentaire, les enseignants accompagnent les enfants qui ne restent pas jusqu'au portail.

En maternelle, les parents récupèrent directement leurs enfants dans les classes.

- *Petite garderie de 12h-12h30 :*

Les ATSEM récupèrent les enfants en maternelle inscrits et les accompagnent jusqu'à la salle de psychomotricité se trouvant en maternelle. Pour l'élémentaire, les enfants sont accompagnés par leur enseignant. Les parents viennent récupérer les enfants directement dans la salle de psychomotricité.

Accueil de loisir du mercredi :

En élémentaire, les enfants sortent des classes et se rendent au lieu de rassemblement dans la cour de récréation. En maternelle, les enfants sont rassemblés par les ATSEM et récupérés dans le couloir par les animateurs. Aux heures prévues les parents peuvent récupérer leur enfant à l'espace enfance.

Les enfants disposant d'une autorisation à sortir seul (pas avant 6 ans) sont autorisés à partir aux horaires prévus.

La Jeunesse (11-25 ans)



- **L'Accueil Jeunesse Intercommunal (AJIC)**

Située sur les communes de Longuenée-en-Anjou et Saint-Clément-de-la-Place, l'AJIC est une entité socio-éducative agréée qui accueille les jeunes de 11 à 25 ans. Elle propose des activités socioculturelles et sportives, avec des navettes pour en faciliter l'accès.

L'AJIC est un lieu d'éducation où le jeune peut se divertir, échanger, faire des rencontres et appréhender son développement personnel.

- **Les Points d'Informations Jeunesse (PIJ)**

Les PIJ offrent aux jeunes du territoire un accès libre, anonyme à l'information et aux services développés par le réseau « Information Jeunesse ». Ils proposent un accompagnement adapté aux besoins des jeunes sur des thématiques variées telles que l'aide à la rédaction de curriculum vitae, la recherche de jobs, de logement et l'aide aux projets personnels.

Un PIJ fixe est implanté à la Membrolle-sur-Longuenée tandis qu'un PIJ mobile intervient à Saint-Clément-de-la-Place



5. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Les acteurs éducatifs collaborent pour optimiser la place de l'enfant, le considérant comme un individu à part entière tout au long de sa journée. Ils respectent son rythme et organisent les interventions de manières complémentaires et enrichissantes. Ils tiennent compte des différents moments qui composent sa journée : les temps familiaux, scolaires, de loisirs et de repos.

Dans le cadre de la mise en place du PEDT, les acteurs éducatifs partagent 4 objectifs transversaux :

1. **Favoriser l'épanouissement de l'enfant** : en assurant une complémentarité et une continuité éducative à travers des activités variées et enrichissantes, ainsi que des moments d'autonomie et de liberté. Il s'agit de permettre aux enfants d'être acteurs de la vie des structures qu'ils fréquentent.



2. **Favoriser l'apprentissage du vivre ensemble et des valeurs citoyennes** : en créant les conditions nécessaires pour que les enfants et les jeunes de la commune s'initient à leur future citoyenneté dans un cadre collectif.

3. **Sensibiliser et mobiliser autour du développement durable** : en permettant aux enfants et aux jeunes d'appréhender les enjeux du développement durable et de respecter ses valeurs.



4. **Favoriser l'intégration et le bien-être de tous** : en incluant tous les enfants et jeunes dans les espaces éducatifs de la commune. Il est également essentiel de permettre aux enfants et aux jeunes de prendre une part active à la création et à la vie des structures qu'ils fréquentent.

Les valeurs partagées sont les suivantes : liberté, égalité, fraternité, laïcité, tolérance, partage, bienveillance, ouverture d'esprit, solidarité, respect et civisme.

6. LE PLAN MERCREDI

L'objectif global du Plan Mercredi est de promouvoir un cadre d'activités enrichissantes, éducatives et diversifiées pour les enfants durant le mercredi après-midi, tout en permettant aux familles de mieux concilier vie professionnelle et obligations parentales.

Les engagements dans le cadre du Plan Mercredi sont :

- **L'accueil de tous les publics**

- Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap dans toutes les structures de la commune : Les équipes éducatives rencontrent les familles pour mettre en place un accueil adapté et de qualité. La municipalité sensibilise et forme ses agents communaux à la question du handicap.
- Proposer la gratuité ou des tarifications adaptées et progressives aux foyers les plus modestes.

- **La complémentarité et la cohérence éducative**

L'équipe d'animation veille à la cohérence des projets pédagogiques des différents temps et du projet de l'école. Un travail sur des règles de vie commune, l'application de protocoles tels que pHARE, ainsi qu'une utilisation appropriée du matériel et des locaux.

- **La collaboration entre l'équipe enseignante, l'équipe d'animation, la commune et les différents acteurs éducatifs (parents, éducateurs, associations...)**

La continuité éducative impose une recherche de

cohérence, ainsi que la mise en œuvre de projets transversaux et un travail d'équipe pluridisciplinaire. À cet effet, une réunion tripartite est organisée tous les mois et demi afin d'aborder les sujets nécessitant des améliorations, de discuter des projets en cours et de se concerter sur des questions d'actualité. Les parents et les divers acteurs éducatifs sont intégrés dans les réflexions, la concertation, ainsi que le suivi et l'évaluation du projet.

- **Le développement d'activités éducatives de qualité**

- Favoriser la découverte : les activités sont conçues dans une logique de loisirs et de découverte et relèvent de thématiques diversifiées (culturelles, artistiques, manuelles, numériques, citoyennes, sportives, environnementales) reposant sur une approche ludique
- Laisser aux enfants le libre choix de leurs participations aux activités selon leurs aspirations, leurs attentes et les besoins exprimés
- Respecter le rythme de l'enfant : les activités proposées sont au service du projet et s'inscrivent dans la durée, en harmonie avec les autres temps de la journée
- Structurer les activités en cycles, suivant une logique de parcours, afin de favoriser l'évolution et la progression de l'enfant. Les réalisations des enfants sont mises en valeur au sein de l'école ainsi que dans les structures associatives ou communales.



7. LES PARCOURS ÉDUCATIFS

Les parcours éducatifs ont été pensés et réfléchis en cohérences avec les objectifs éducatifs, les projets pédagogiques et le projet d'école. Ils permettent aux différents acteurs de l'équipe éducative de découvrir ou de révéler le potentiel de chaque enfant et de valoriser l'ensemble de son parcours.



L'ÉDUCATION SPORTIVE

LE BUT

- Initier l'enfant à différentes disciplines sportives afin de lui permettre de découvrir ou d'approfondir sa pratique
- Transmettre des valeurs d'équité, de travail d'équipe, d'égalité, de discipline, de persévérance et de respect

LES ACTIONS

- Mise en place d'animations, de projets sportifs (ateliers, tournois, olympiades) et de séjours à thème
- Utilisation des infrastructures sportives communales
- Mutualisation des moyens avec les associations, l'école, la commune
- Développement du partenariat avec les associations sportives locales : passerelles, initiations, découvertes.



L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

LE BUT

- Développer la créativité, éveiller la curiosité et le sens artistique de l'enfant
- Permettre à chacun un égal accès à l'art et la culture

LES ACTIONS

- Mise en place de séjours à thème, de sorties dans les musées et sites dédiés
- Initiation aux différents arts
- Mise en place de partenariats avec différents artistes
- Participation aux événements de la commune et des alentours



LA SANTÉ ET L'ALIMENTATION

LE BUT

- Sensibiliser l'enfant au plaisir de manger dans la convivialité et le partage
- Éveiller sa curiosité, l'inciter à goûter et à découvrir les aliments
- Impliquer l'enfant et l'aider à construire des comportements favorables autour de l'alimentation et du gaspillage alimentaire

LES ACTIONS

- Permettre aux représentants d'élèves de participer aux commissions menus constituées d'élus, de parents et de représentant du prestataire
- Suivre et communiquer des données chiffrées concernant le gaspillage alimentaire
- Donner la possibilité aux enfants de concevoir les menus et de confectionner des repas en périodes extrascolaires
- Communiquer sur la qualité, la provenance et la composition des repas servis
- Poursuivre le dispositif des repas à 1€ pour les foyers les plus modestes
- Proposer des initiatives solidaires et intergénérationnelles (inviter les seniors sur les temps de repas)
- Permettre aux parents ou membres de la famille (tuteurs, grands-parents...) de venir prendre un déjeuner sur le temps de la pause méridienne
- Poursuivre la démarche « mon restau responsable »



LES SCIENCES ET LE NUMÉRIQUE

LE BUT

- Permettre à l'enfant de découvrir, d'expérimenter ou d'approfondir des savoirs et des connaissances à travers une approche d'observations, de manipulations et de pratiques
- Développer son sens de l'observation, son esprit critique et sa rigueur
- Permettre aux enfants de devenir des citoyens éclairés à l'ère du numérique, en renforçant l'éducation aux médias et à l'information

LES ACTIONS

- Utiliser les ressources disponibles : jardins, Aire Educative Terrestre, composteur, classes mobiles, conseiller numérique, associations locales
- Proposer des actions / animations / événements de prévention et de sensibilisation aux usages du numérique et au cyber harcèlement



L'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ

LE BUT

- Permettre à l'enfant d'intégrer les valeurs du vivre ensemble, de comprendre et de maîtriser ses responsabilités de citoyen à travers ses droits et ses devoirs

LES ACTIONS

- Impliquer les enfants dans la vie locale et la vie des structures (conseil municipal de enfants)
- Mettre en place des temps de débats et d'échanges
- Mettre en place des actions pour limiter le gaspillage (matériel, fluides, alimentation)
- Expérimenter la vie démocratique dans les différentes structures communales
- Prendre en compte les attentes des enfants et des jeunes dans l'élaboration de différents projets : planning d'activités, aménagement du territoire, événements, séjours.

8. LE PILOTAGE ET L'ÉVALUATION

La mise en œuvre des actions du PEDT repose sur une gouvernance locale chargée du pilotage et de l'évaluation continue. Cette gouvernance permet à chaque acteur du territoire d'identifier sa place et la manière dont il peut agir. La volonté du PEDT est de rassembler l'ensemble des acteurs éducatifs de la commune autour de la politique éducative locale et des enjeux de la co-éducation. Cette démarche participative se concrétise par la mise en place de diverses instances de pilotage, telles que des comités, des commissions, des consultations, des évaluations et un conseil dédié à la petite enfance.

Ces instances sont détaillées dans le tableau suivant :

COMITÉ DE PILOTAGE PEDT Présidé par le Maire Les membres : • Les élus et les conseillers enfance jeunesse • Le directeur d'école et les enseignants • Le responsable enfance jeunesse communal • La direction des accueils (loisirs et jeunesse) • Les représentants des parents d'élèves élus • Un représentant de la SDJES • Un représentant de la CAF • IA-DASEN ou son représentant • Les représentants des associations Objectifs : construire, mettre en œuvre et évaluer le PEDT	CONSEIL D'ÉCOLE Présidé par le directeur d'école Les membres : • Le directeur d'école et les enseignants • Les représentants de parents d'élèves • Le maire • L'élú aux affaires scolaires • Le responsable du périscolaire • Le responsable enfance jeunesse Objectifs : aborder les sujets en lien avec les temps scolaire, voter le règlement de l'école, échanger sur le projet de l'école, les actions pédagogiques, les moyens alloués aux actions éducatives complémentaires, les difficultés.
COMMISSION MENU Présidé par l'élú aux affaires scolaires Les membres : • Les élus et conseillers enfance jeunesse • Le responsable périscolaire • Les représentants des parents d'élèves élus • Les délégués des classes • Le responsable du restaurant scolaire • Le prestataire fournisseur des repas Objectifs : échanger sur les menus, la qualité et le temps du repas, lutter contre le gaspillage alimentaire	CONSEIL PÉRISCOLAIRE Présidé par le responsable périscolaire Les membres : • Le directeur d'école • Les représentants de parents d'élèves • L'élú aux affaires scolaires • Le responsable du périscolaire • Le responsable enfance jeunesse Objectifs : Aborder les sujets en lien avec les temps périscolaires, échanger sur les projets, les moyens et les difficultés.
COMMISSION JEUNESSE Présidé par le président de l'association jeunesse Les membres : • L'élú et conseillers à la jeunesse • Le président de l'association • Les jeunes représentants et utilisateurs de l'association • Les parents • Le responsable jeunesse de la commune • Le directeur jeunesse de l'accueil • L'animateur jeunesse de l'accueil Objectifs : aborder les sujets en lien avec l'accueil jeunesse, obtenir les bilans des actions, échanger sur les projets, les actions et les difficultés.	

L'évaluation

Chaque année, un bilan de l'année scolaire écoulée mettra en évidence les réussites et les axes de progression du PEDT. Ce bilan sera présenté lors du comité de pilotage pour affiner les axes prioritaires d'actions.



9. LES ANNEXES

Annexe 1 : répertoire des ressources partenariales

CULTURE / LOISIRS	
Bibliothèque – Plaisir de Lire bibliotheque.commune-st-clement@orange.fr	Familles Rurales Activités familles.rurales.stclement@gmail.com
Soulshine Open Arts soulshine.openarts@gmail.com	Familles Rurales Cinéma familles.rurales.stclement.cinema@gmail.com
Prod'Art prodart49@gmail.com	Clem'Actifs clemenactifs@gmail.com
Les Planches Clémentaises les.planches.clementaises@gmail.com	Les Deck'Omanciens les.deck.omanciens@gmx.fr
Comité des Fêtes cdf.stclement@gmail.com	Club des Sans soucis mm.lelezec@gmail.com

SPORTS	
Envol Basket secretariat@envolbasket.fr	Société de l'Union – Boule de Fort unionbouledefortstclement@orange.fr
Football Club FCPCB secretaire.fcpcb@gmail.com	USC Badminton uscbadiste@gmail.com
USC Cyclo arnaud.chardron77@gmail.com	

ENFANCE / JEUNESSE	
École Alfred de Musset ce.0491889m@ac-nantes.fr	Les Pitchouns Clémentais lespitchouns-clementais@outlook.fr
Les FRANCAS alsh.stclement@francas-pdl.asso.fr	Relais Petite Enfance relaispetiteenfance@ville-bouchemaine.fr
AJIC associationjeunesseajic@gmail.com	Micro-crèche «La cabane des castors» lacabanedescastors@gmail.com
Info Jeunes infojeunes.ajic@gmail.com	Multi-accueil «Les Marmousets» marmousets.direction49070@gmail.com
APE ape.stclementdelaplace@gmail.com	«Boîte à Bulles» Lieu d'accueil parents-enfants laep@ville-bouchemaine.fr

PARTENAIRES	
Gendarmerie BTA Beaucouzé mpf.ggd49@gendarmerie.interieur.gouv.fr / 02 41 22 94 74	Chambre d'Agriculture des Pays de la Loire presidence-direction-49@pl.chambragri.fr / 02 41 18 60 00
CIDFF 02 41 86 18 04	ALM Service Déchets dechets@angersloiremetropole.fr
Planning familial planningfamilial49@orange.fr / 02 41 88 70 73	Papillote et Cie celine.coutard@alrest.fr / 02 41 21 18 80
Sg – Service Social Indépendant mael.buron@udaf49.fr / 06 68 44 30 14	

Annexe 2 : planning répartition des temps de l'enfant 3-12 ans (scolaire et périscolaire)



EMPLOI DU TEMPS



	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07:30-08:20	Accueil périscolaire				
08:20-08:30	Accueil école				
09:30-12:00	Temps de classe				
12:00-13:35	Restauration		12h - 12h30 Petite garderie ou Sortie ou Accueil des mercredis	Restauration	
13:35-13:45	Accueil école			Accueil école	
13:45-15:30	Temps de classe	Temps de classe		Temps de classe	13h45 - 15h Temps de classe
15:30-18:30	Sortie ou Accueil périscolaire	Sortie ou Accueil périscolaire		Sortie ou Accueil périscolaire	15h - 18h30 Sortie ou Accueil périscolaire



Annexe 3 : grille tarifaire des activités extra-scolaires 2025-2026

Quotient Familial	Tranche QF	PÉRIODES SCOLAIRES					PÉRIODES VACANCES SCOLAIRES						
		Restaurant scolaire (tarif à la présence)	Périscolaire matin ou soir (tarif horaire)	Mercredi			Journée		Demi-journée		Pré ou post accueil	Séjours	
				Avec repas	Post accueil	Sans repas	Avec repas	Sans repas	Avec repas	Sans repas		3 jours	5 jours
Inf.500	QF A	1€	1,26€	4,78€	1,33€	2,27€	5,93€	2,27€	4,78€	2,27€	1,13€	39,21€	65,34€
501-750	QF B	1€	1,32€	4,91€	1,33€	3,98€	6,36€	3,98€	4,91€	3,87€	1,13€	40,59€	71,02€
751-900	QF C	1€	1,57€	6,81€	1,33€	5,12€	8,07€	6,25€	6,81€	5,12€	1,13€	53,57€	93,75€
901-1000	QF D	1€	1,75€	9,09€	1,61€	7,40€	12,50€	8,53€	9,09€	7,40€	1,37€	64,92€	113,62€
1001-1100	QF E	4,41€	1,75€	9,09€	1,61€	7,40€	12,50€	8,53€	9,09€	7,40€	1,37€	64,92€	113,62€
1101-1300	QF F	4,55€	1,92€	12,50€	1,61€	10,23€	14,77€	11,93€	12,50€	10,23€	1,37€	71,42€	124,98€
1301-1500	QF G	4,70€	2,09€	15,91€	1,61€	13,97€	17,04€	13,75€	15,91€	13,97€	1,37€	77,91€	136,34€
Sup.1501	QF H	4,88€	2,17€	17,04€	1,61€	15,22€	18,18€	15,00€	17,04€	15,22€	1,37€	84,41€	147,71€

Annexe 4 : moyens mis à disposition

Les professionnels et enfants bénéficient d'infrastructures mises à disposition pour mener à bien les différents projets.

- *Salle Hugues Aufray*



- *Bibliothèque*



- *Salle JC Launay*



- *Parcours sportifs*



- *Terrain de foot*



- *Le restaurant scolaire*



- *L'école*



- *Salle Bessonneau*



- *Salle omnisport*



- *Salle Nicolas Touzaint*



- *Aire de jeux*



- *Cour de tennis*



- *L'espace enfance*



- *Étang communal*



- *City stade*





Projet Éducatif De Territoire

Conception et réalisation
Septembre 2025



COMMUNE DE SAINT-CLÉMENT-DE-LA-PLACE
9 place de l'Eglise
49370 Saint-Clément-de-la-Place
mairie@saint-clement-de-la-place.fr
02 41 77 94 04

Correspondant PEDT
Adeline GOICHON
Responsable Enfance-Jeunesse
adeline.goichon@saint-clement-de-la-place.fr
02 41 77 94 04